



Informations communales

Ecole secondaire de la Courtine

Le Conseil municipal a nommé M. Laurent Schüpbach en qualité de membre de la commission scolaire pour une nouvelle période de 4 ans.

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) le 1^{er} mars 2021, le Conseil municipal a révoqué l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES lors de sa séance du 22 novembre 2021.

Tarif des émoluments

Lors de sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a modifié le tarif des émoluments II. A partir du 1^{er} janvier 2022, le tarif des émoluments II sera de Fr. 100.--/heure au lieu de Fr. 80.--/heure. La modification du tarif des émoluments peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary.

Taxe de séjour 2022

Le Conseil municipal a fixé le tarif de la taxe de séjour pour l'année 2022. Il sera identique à l'année 2021, à savoir :

- Nuitée enfant (6-16 ans) Fr. 0.50
- Nuitée adulte (dès 16 ans) Fr. 1.00
- Forfait pour appartement de deux pièces Fr. 80.00
- Forfait pour appartement de trois pièces Fr. 130.00
- Forfait pour appartement de plus de trois pièces Fr. 180.00

Vice-maire 2022

Le Conseil municipal a nommé M. Maxime Boillat en qualité de vice-maire pour l'année 2022.

Piscine couverte de l'Orval SA

A partir du 1^{er} janvier 2022, il ne sera plus possible d'acheter les abonnements pour la piscine auprès de l'administration municipale. Les abonnements seront vendus directement par la Piscine couverte de l'Orval SA.

Administration des finances

Le 27 octobre 2021, la fiduciaire Soresa a procédé à la vérification intermédiaire sans avis préalable de la caisse municipale. Tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de formation, le bureau municipal sera fermé les 7 et 8 décembre 2021.

Analyse de l'eau potable

Le laboratoire cantonal a procédé à des prélèvements d'eau potable le 15 novembre 2021 à l'école du Fuet et à l'école de Saicourt. Les analyses démontrent que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Fuet, le 1^{er} décembre 2021

Conseil municipal